**e COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 09 Décembre 2020**

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL, a présidé le Conseil des ministres ce mercredi 09 décembre 2020 au Palais de la République.

A l’entame de sa communication, le Président de la République a rappelé au Gouvernement que la campagne de commercialisation agricole, demeure une période essentielle et sensible de la vie économique et sociale de notre pays.

Le Chef de l’Etat a, à ce propos, indiqué l’importance primordiale qu’il accorde à son bon déroulement, particulièrement au niveau des zones de production arachidière et points de collecte du Sénégal.

Il a, à cet effet, demandé au Gouvernement de prendre les dispositions et mesures d’accompagnement appropriées pour assurer, sur le terrain, le déploiement stable et le contrôle systématique des opérations de la campagne.

Le Président de la République a, dans cet élan, demandé aux ministres concernés de travailler en parfaite synergie avec l’Administration territoriale (gouverneurs, préfets, sous-préfets et services techniques déconcentrés), en vue d’un suivi permanent des opérations de collecte et de commercialisation de l’arachide.

Le Chef de l’Etat a, en outre, insisté sur l’impératif de préserver l’outil industriel national, en particulier SONACOS-SA et les autres huiliers, qui contribuent fortement à la croissance et à la création d’emplois permanents et saisonniers sur le territoire national.

Le Chef de l’Etat demande, à cet effet, au Ministre des Finances et du Budget, de veiller à l’application effective de la surtaxe à l’exportation de l’arachide dans le but de maintenir les objectifs de collecte et de trituration de SONACOS-SA et des autres huiliers.

Poursuivant sa communication, le Chef de l’Etat est revenu sur la nécessité d’intensifier le déploiement du PSE Vert dans un contexte de montée en puissance de l’Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande muraille Verte.

Il a, à cet égard, demandé au Ministre de l’Environnement et du Développement Durable et au Ministre des Finances et du Budget de prendre les mesures budgétaires et financières nécessaires à la réalisation accélérée des programmes de l’Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte.

A ce sujet, le Président de la République a rappelé au Gouvernement que l’objectif, sur la période 2020-2021, est de créer 2211 emplois verts pour renforcer la sensibilisation et l’appropriation par les populations du Programme national de Reforestation, qui matérialise la volonté du Sénégal de développer l’atténuation et l’adaptation face aux changements climatiques.

Le Chef de l’Etat invite, dans le même élan, le Ministre de l’Environnement et du Développement durable à mettre en œuvre, après sa validation politique, le rapport de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) sur les changements climatiques.

Sur la situation de la pandémie de la Covid-19, le Président de la République rappelle au Gouvernement, l’impératif d’accroître la vigilance et d’améliorer l’efficacité des dispositifs de sécurité publique et sanitaire afin d’assurer le respect par les populations des mesures barrières et du port obligatoire du masque dans les lieux et transports publics.

Le Chef de l’Etat a, enfin, informé le Conseil qu’il présidera très prochainement une rencontre d’évaluation prospective de la stratégie de lutte contre la Covid-19.

Abordant les conclusions de la réunion, qu’il a présidée le vendredi 04 décembre, relative au nouveau cadre juridique et institutionnel devant régir les PPP au Sénégal, le Président de la République a demandé au Gouvernement de toujours renforcer la place du secteur privé national dans l’exécution soutenue du PAP2A afin de consolider une économie forte, attractive, compétitive, inclusive et résiliente.

Le Chef de l’Etat invite, dès lors, les Ministres en charge de l’Economie, des Finances et le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement à intégrer, dans la cohérence et la pertinence juridique, les observations des parties prenantes publiques et privées, en vue de la présentation prochaine du projet de loi et de ses décrets d’application finalisés en Conseil des Ministres.

Le Président de la République a, dans cette perspective, souligné que ce cadre innovant, qui va entrer en vigueur, nécessite une capacitation notable des acteurs, une évaluation précise des projets, dans le respect des procédures de passation des marchés et de signature des contrats. Le but est d’accélérer la réalisation, dans la transparence, des investissements publics, dans les délais prescrits, à la satisfaction des populations.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Chef de l’Etat a informé le Conseil qu’il a remis, hier 08 décembre, le Prix Macky SALL, pour la Recherche initié par le Conseil Africain et Malgache pour l’Enseignement Supérieur (CAMES).

Dans cette dynamique, le Président de la République s’est félicité des brillants résultats du Sénégal, 75 candidats admis sur 85 présentés, au 20ème Concours d’agrégation de Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et Productions animales, session 2020.

Le Chef de l’Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique.

**Au titre des Communications**,

-le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République, a fait le point sur le suivi des directives présidentielles ;

-le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale ;

-le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur la situation de la pandémie Covid-19 ;

-le Ministre de l’Agriculture et de l’Equipement rural a fait une communication sur la campagne de commercialisation de l’arachide ;

-le Ministre de l’Eau et de de l'Assainissement a fait une communication sur le financement des projets de l’Organisation pour Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ;

- le Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, Porte-Parole du Gouvernement, a fait une communication sur le Projet de Protection Côtière de Saint Louis (PPCS) ;

- le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a fait une communication sur la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ;

-le Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes entreprises a fait une communication sur la 13eme session des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’Union Africaine consacrée à la ZLECAf ;

-le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du Plan Sénégal Emergeant a fait le point sur les projets phares du PSE.

**Au titre des textes législatifs et réglementaires**, le Conseil a examiné et adopté :

- **Le projet de décret portant réglementation de la desserte par voie aérienne, des zones pétrolières gazières et minières du Sénégal ;**

-**Le** projet de décret portant statut général des établissements publics de formation professionnelle et technique.

**Au titre des mesures individuelles**, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

**Madame Khoudia DIAGNE**, Conseillère aux Affaires culturelles, matricule de solde n° 615 451/J, précédemment Coordonnatrice de la Cellule des Etudes et de la Planification, est nommée Directeur des Arts au Ministère de la Culture et de la Communication, en remplacement de Monsieur Abdoulaye KOUNDOUL, appelé à d'autres fonctions ;

**Monsieur Germain COLY**, Conseiller culturel, matricule de solde n° 516 898/C, précédemment Conseiller technique chargé de la Coopération, est nommé Directeur de la Cinématographie au Ministère de la Culture et de la Communication, en remplacement de Monsieur Hugues DIAZ, appelé à d'autres fonctions ;

**Monsieur Abdoulaye KOUNDOUL**, Professeur d’Education artistique et musicale, matricule de solde n° 510 146/A, précédemment Directeur des Arts, est nommé Directeur général de la Compagnie du Théâtre national Daniel SORANO, en remplacement de Monsieur Sahite Sarr SAMB, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

**Monsieur Ansoumane SANE**, Titulaire d'un Master d’Etudes Diplomatiques supérieures, est nommé Directeur général du Grand Théâtre national Doudou NDIAYE Coumba Rose, en remplacement de Monsieur Keyssi BOUSSO, appelé à d'autres fonctions ;

**Monsieur Abdoulaye Racine SENGHOR**, Professeur certifié de Lettres Modernes, précédemment Administrateur général du Monument de la Renaissance africaine, est nommé Président du Conseil d'Administration du Musée des Civilisations noires ;

**Monsieur Keyssi BOUSSO**, Artiste Promoteur, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Compagnie du Théâtre national Daniel SORANO, en remplacement Monsieur Alioune Badara BEYE, appelé à d'autres fonctions ;

**Monsieur Hugues DIAZ**, Conseiller aux Affaires culturelles, matricule de solde n°515 161/I, précédemment Directeur de la Cinématographie, est nommé Secrétaire général du Grand Théâtre national Doudou NDIAYE Coumba Rose, poste vacant.

 **Fait à Dakar le 09 Décembre 2020**

 **Le Ministre des Collectivités Territoriales**

 **du Développement et de l’aménagement**

**des territoires, Porte-Parole du Gouvernement**

 **Oumar GUEYE**